



PREFECTURE DE POLICE

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION

DE PERTE OU DE VOL DE PIÈCE D'IDENTITÉ

SERVICE Direction de la Sécurité des Personnes Direction des Services de l'Étranger Préfecture de Police de Paris 6, rue Amélie - 75007 PARIS Tél : 01 44 18 66 28 Fax : 01 44 18 66 28 (CHET)	<input checked="" type="checkbox"/> PERTE <input type="checkbox"/> VOL	(1)
	DESIGNATION DES DOCUMENTS carte de séjour United States <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 15px; margin: 5px auto;"></div>	
DATE 30/11/2011		

DÉCLARATION REÇUE CE JOUR DE :

NOM	Leo <div style="border: 1px solid black; width: 80px; height: 15px; display: inline-block;"></div>	<small>Insp. DOSTI 3605 P 10 05</small>
NOM DE JEUNE FILLE		
PRÉNOMS	<div style="border: 1px solid black; width: 80px; height: 15px; display: inline-block;"></div>	
DATE DE NAISSANCE	22/10/1990	
LIEU DE NAISSANCE	Denver, Colorado	
ADRESSE	31, Avenue Bosquet	

Le fait de se faire délivrer indûment ce document est puni par l'article 441-7 du Code Pénal (de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amendes). L'usage d'un faux passeport falsifié est puni par l'article 441-7 du Code Pénal (d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amendes).

DÉCLARANT	SIGNATURE 	REDACTEUR	GRADE
-----------	---------------	-----------	-------



N.B. - En cas de vol ou de perte de pièces administratives ou d'identité la présente déclaration ne peut être utilisée qu'en vue de la délivrance de duplicata et ne saurait remplacer la pièce elle-même. Sa validité est limitée à une semaine. Le déclarant doit se rendre dans ce délai auprès des autorités consulaires de son pays. (1) Cocher la case correspondante.

